

Recherches sociographiques



Asymétrie occupationnelle et localisation résidentielle des familles à double revenu à Montréal

Paul Villeneuve and Gilles Viaud

Volume 28, Number 2-3, 1987

La famille

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056297ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056297ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Villeneuve, P. & Viaud, G. (1987). Asymétrie occupationnelle et localisation résidentielle des familles à double revenu à Montréal. *Recherches sociographiques*, 28(2-3), 371–391. <https://doi.org/10.7202/056297ar>

Article abstract

La croissance du nombre de familles à double revenu invite à repenser conjointement les rapports entre sexes et catégories occupationnelles, en vue d'affiner, notamment, les interprétations de la stratification sociale et de la localisation résidentielle en milieu urbain. Un indice d'asymétrie, calculé sur une échelle des occupations hiérarchisée selon les critères d'autorité, de complexité cognitive et de routinisation, permet de mesurer les variations temporelles et spatiales de l'écart entre les occupations des conjoints dans l'agglomération de Montréal. L'asymétrie apparaît plus prononcée dans les occupations fondées sur l'autorité et dans les quartiers centraux. Ces deux tendances s'amenuisent toutefois entre 1971 et 1981. Les résultats supportent l'hypothèse de Simon Langlois quant à la présence de deux genres de vie distincts dans les familles à double revenu.

ASYMÉTRIE OCCUPATIONNELLE ET LOCALISATION RÉSIDENTIELLE DES FAMILLES À DOUBLE REVENU À MONTRÉAL*

La croissance du nombre de familles à double revenu invite à repenser conjointement les rapports entre sexes et catégories occupationnelles, en vue d'affiner, notamment, les interprétations de la stratification sociale et de la localisation résidentielle en milieu urbain. Un indice d'asymétrie, calculé sur une échelle des occupations hiérarchisée selon les critères d'autorité, de complexité cognitive et de routinisation, permet de mesurer les variations temporelles et spatiales de l'écart entre les occupations des conjoints dans l'agglomération de Montréal. L'asymétrie apparaît plus prononcée dans les occupations fondées sur l'autorité et dans les quartiers centraux. Ces deux tendances s'amenuisent toutefois entre 1971 et 1981. Les résultats supportent l'hypothèse de Simon Langlois quant à la présence de deux genres de vie distincts dans les familles à double revenu.

La participation des femmes mariées à la main-d'œuvre salariée a augmenté considérablement dans la plupart des sociétés industrielles avancées pendant les années soixante-dix. Au Québec, le taux de participation de l'ensemble des femmes de plus de quinze ans est passé de 35% à 47.5% entre 1971 et 1981, et celui des femmes mariées de 28.4% à 47%. De plus, en 1981, 45% des femmes avec enfants de moins de trois ans faisaient partie de la force de travail salariée. (BOULET et LAVALLÉE, 1984.) Ces quelques chiffres suggèrent un certain effritement de la famille nucléaire typique où l'homme est le seul à occuper un emploi rémunéré. La famille à double revenu, c'est-à-dire celle où les conjoints participent

* Ce texte est issu d'une recherche plus large, menée conjointement avec Damaris Rose de l'I.N.R.S.-Urbanisation, qui porte sur les rapports entre les mutations de la famille et la restructuration de l'emploi à Montréal et à Québec entre 1971 et 1981. Nous remercions le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son appui financier, Marc Miller et René Morency pour l'aide apportée dans l'analyse des données et un lecteur anonyme pour ses critiques judicieuses de la première version du texte. Sauf indication contraire, nos données sont tirées de compilations spéciales effectuées par Statistique Canada pour les fins de cette recherche.

tous deux à la main-d'œuvre rémunérée,¹ représente une fraction croissante de l'ensemble des familles. Ainsi, cette fraction est passée de 25.4% à 41.9% dans la région métropolitaine de Montréal entre 1971 et 1981.² Ceci soulève un certain nombre de questions pour l'étude géographique des structures familiales au sein des grandes villes.

Avec la prolifération du double revenu, de nouveaux rapports s'établissent entre la sphère familiale d'une part, et le marché du travail et la sphère publique d'autre part. La famille à double revenu constitue-t-elle une nouvelle forme de stratification sociale? Dans quelle mesure la généralisation de cette forme d'organisation familiale remet-elle en cause la famille patriarcale? Et quels sont les liens entre ces questions et la géographie sociale des grandes villes? Ces questions très larges ne recevront pas ici de réponses définitives. Elles balisent tout au plus le contexte théorique dans lequel est abordée l'étude empirique de l'asymétrie occupationnelle entre les conjoints au sein des familles à double revenu.

I. DOUBLE REVENU, STRATIFICATION SOCIALE ET LOCALISATION RÉSIDENTIELLE

Un survol des études récentes sur les familles à double revenu montre jusqu'à quel point la généralisation de ce type de famille remet en question un certain nombre d'idées reçues. Deux ensembles théoriques apparaissent particulièrement touchés: les théories sur la stratification sociale et celles sur la localisation résidentielle des familles en milieu urbain. Par rapport aux premières, nous montrons comment l'analyse de l'interaction entre les occupations des conjoints complète celle de l'interaction entre leurs revenus, et suggérons que l'écart entre le niveau professionnel des époux et celui des épouses peut être vu comme une dimension de leur pouvoir respectif. Par rapport aux deuxièmes, nous esquissons comment le double revenu bouleverse le modèle dominant de localisation, et comment il est relié au reclassement social actuel des quartiers urbains.

1. L'expression « famille à double revenu » est préférée à d'autres comme « famille à double emploi » ou « famille à double carrière », pour bien signifier que le travail au foyer non rémunéré peut aussi constituer un emploi ou une carrière. Par ailleurs, nous préférons le terme « occupation » au terme « profession » pour désigner la place dans la division du travail, afin d'éviter une confusion possible entre la façon de désigner le travail des professionnels et celui des autres.

2. Il est d'ailleurs fort probable que le nombre de familles à double revenu dépasse maintenant, au moins à Montréal, le nombre de familles où l'épouse ne fait pas partie de la main-d'œuvre salariée. En 1981, seulement 27.3% des familles de recensement dans les ménages privés, à Montréal, n'avaient qu'un membre en faisant partie. Par contre, l'échantillon étudié par Langlois, qui porte sur l'ensemble du Québec en 1978, compte plus de 50% de ménages familiaux où la femme est restée hors de la main-d'œuvre rémunérée pendant toute l'année. (P. 218.)

A) *Une nouvelle forme de stratification socio-économique ?*

Dans un article récent, Simon LANGLOIS a montré que la double participation des conjoints au marché du travail et la hausse des revenus qui en découle affecte en permanence les budgets familiaux. Le phénomène nouveau n'est pas tellement le salariat des femmes mariées, qui existe depuis longtemps, surtout dans les classes populaires. (ALZON, 1979 : 23 ; VANDELAC *et al.*, 1985 : 29.) Ce qui est spécifique à l'époque présente, c'est plutôt l'accroissement du salariat des femmes mariées de milieux qu'on pensait assez aisés. Aux États-Unis, entre 1960 et 1977, 60% de l'augmentation du nombre de femmes mariées dans la main-d'œuvre salariée provenait d'épouses de maris au-dessus du revenu moyen. (ROISTACHER et YOUNG, 1979 : 228.) Cette tendance n'est pas, jusqu'ici, très prononcée. Elle l'est toutefois assez pour laisser entrevoir un effet « pervers » possible de l'augmentation du taux de participation des femmes mariées au marché du travail, soit « une nouvelle forme d'inégalité des ressources entre les ménages ». (S. LANGLOIS, 1984 : 227.)

Une question reste toutefois ouverte concernant cette nouvelle forme possible de stratification socio-économique. Elle est directement fonction, non pas seulement du taux de participation des femmes mariées à la main-d'œuvre, mais surtout, comme Langlois le souligne d'ailleurs, de l'interaction entre les revenus des conjoints. Aux États-Unis, depuis le début des années soixante, la contribution moyenne des femmes au revenu des familles à double revenu est restée constante à 25% (ROISTACHER et YOUNG, 1979 : 228), tandis qu'au Québec, cette part de l'épouse aurait augmenté légèrement, de 25.2% en 1971 à 28.1% en 1981. (VANDELAC *et al.*, 1985 : 33.) Ceci suggère l'évolution suivante : parfois le salaire de l'épouse peut propulser la famille vers un niveau de vie supérieur mais, dans la majorité des cas, il sert surtout à compenser l'érosion du pouvoir d'achat familial, qui compte probablement parmi les principaux facteurs d'entrée des épouses dans la main-d'œuvre. La fragilité des emplois occupés par la majorité d'entre elles suggère qu'en partie au moins, ce serait à cause du ralentissement de l'économie, et non malgré celui-ci, que la participation des femmes mariées à la main-d'œuvre augmente. Il est fort possible que ce ne soit qu'une fraction des ménages à double revenu, ceux dont les conjoints perçoivent tous deux des revenus élevés, qui, de façon durable, formera une nouvelle strate socio-économique. Ainsi, dans l'échantillon de Langlois, les ménages où les deux conjoints occupent des emplois à *temps plein* ont un revenu nettement plus élevé que les autres ménages à double revenu. Ils forment 16.6% de l'ensemble des ménages, et l'écart de revenu est plus marqué entre eux et les autres ménages à double revenu qu'il ne l'est entre l'ensemble de ceux-ci et l'ensemble des ménages à simple revenu.

Ces considérations sur le double revenu familial ne permettent toutefois pas de trancher la question de son rôle « stratificateur », d'autant moins que le

revenu n'est pas la seule dimension relative à la stratification sociale. L'occupation en constitue aussi une dimension fondamentale,³ qui pose par ailleurs, de façon assez directe, la question de l'appartenance de classe respective des conjoints dans les familles à double revenu. Comment conceptualiser l'interaction entre les occupations des conjoints ? Un débat vigoureux se déroule depuis quelques années autour de ce problème. L'enjeu de ce débat peut être résumé en une question : la famille à double revenu constitue-t-elle un début de remise en cause du patriarcat ? De ACKER (1973) à CURTIS (1986), le débat s'est considérablement enrichi. D'une remise en cause de la famille comme unité de base des systèmes de stratification sociale, et du statut occupationnel du mari comme indicateur de la position sociale de la famille, le débat a évolué vers une tentative de prise en compte conjointe des rapports de pouvoir entre femmes et hommes au sein de la famille et au sein des organisations plus larges, surtout celles axées sur le marché du travail salarié. Cette tentative peut être rapprochée des travaux qui réintroduisent dans les études de stratification occupationnelle des critères se rapportant directement aux rapports de pouvoir associés à la division et au contenu du travail. Ainsi, HUNTER et MANLEY s'attachent à préciser la nature des tâches qui composent une occupation et les qualifications et habiletés auxquelles elle fait appel. Ils montrent que trois dimensions apparaissent cruciales dans la définition des occupations : la complexité cognitive des tâches liées à l'occupation, leur caractère plus ou moins routinier, et le degré de responsabilité qu'elles impliquent.

L'intérêt de la démarche proposée par Hunter et Manley réside dans la façon dont elle ouvre une voie, parmi d'autres, vers l'étude des rapports de pouvoir au sein de la structure des occupations et, par extension, au sein de la famille. Deux de leurs dimensions, la complexité cognitive et la responsabilité, font respectivement référence à deux corrélats importants du pouvoir : le contrôle d'un savoir ou d'un savoir-faire et le niveau d'autorité au sein de hiérarchies organisées. Or, Richard CURTIS montre de façon détaillée comment les rapports d'échange, au sein de la famille patriarcale, prennent le plus souvent la forme de rapports non économiques et hiérarchiques, où l'autorité reconnue socialement à l'homme dans la sphère extra-domestique, et qu'il apprend à employer de façon effective, fonde en grande partie le pouvoir qu'il exerce dans la famille.⁴ En élargissant l'argument de Curtis et en l'appliquant indifféremment aux femmes et aux hommes, on peut penser que ce pouvoir sera d'autant plus

3. Langlois n'a pu tenir compte de la position sociale des membres des ménages dans son étude. (P. 229.) Ici, nous ne pouvons identifier les revenus des conjoints. Toute notre analyse porte sur l'occupation comme indicateur de la position sociale.

4. Les arguments de Curtis rejoignent et complètent ceux de FOORD et GREGSON, qui tentent également d'analyser le patriarcat en tant que forme de rapports inégaux entre hommes et femmes plutôt que comme structure de rôles assurant la pérennité et l'équilibre de l'ensemble social.

facile à exercer que celui du conjoint sera faible. Ainsi, on peut se demander si les travailleurs qui occupent des postes d'autorité, tels les cadres ou les contremaîtres, montrent une propension à vivre avec des conjoints dont le niveau occupationnel est plus faible que celui des conjoints de personnes dont les occupations se composent de tâches complexes au plan cognitif, tels les professionnels ou les techniciens. En d'autres termes, l'asymétrie occupationnelle entre les conjoints au sein des familles à double revenu varie-t-elle selon le niveau occupationnel? Et l'entrée massive des femmes mariées dans la main-d'œuvre salariée affecte-t-elle le degré d'asymétrie? Ceci soulève la question du double rapport de pouvoir, entre hommes et femmes, d'une part, et entre catégories d'occupation, d'autre part. Dans quelle mesure le deuxième rapport affecte-t-il le premier?

B) *Un nouveau modèle de localisation résidentielle?*

Les questions sur l'asymétrie occupationnelle peuvent être prolongées dans leur aspect géographique. Certains auteurs suggèrent que les quartiers centraux des villes sont des milieux plus propices que les banlieues au redressement des rapports entre hommes et femmes. (WEKERLE, 1984.) Deux facteurs au moins seraient en cause. D'abord, ce sont dans les secteurs économiques les plus fortement centralisés au cœur des métropoles — activités financières, services aux entreprises, administration publique — que la ségrégation occupationnelle entre hommes et femmes s'est le plus amenuisée depuis une quinzaine d'années. (VILLENEUVE et ROSE, 1987.) Deuxièmement, la densité plus forte des quartiers centraux des villes permet des déplacements plus courts aux femmes qui doivent assumer les charges domestiques et un emploi rémunéré, très souvent sans l'usage d'une voiture personnelle. (FAGNANI, 1986.) Elle leur permettrait aussi d'avoir plus facilement accès les unes aux autres et de constituer des réseaux importants dans la formation et le maintien du mouvement social des femmes. (SÉGUIN et VILLENEUVE, 1987.) Ces facteurs seraient liés au processus actuel de réhabilitation de plusieurs quartiers centraux. MARKUSEN va jusqu'à proposer que ce processus résulte en partie de l'effritement de la famille patriarcale, au moins dans le cas des familles à double revenu élevé.⁵

De façon générale, le caractère de plus en plus permanent du double revenu familial pose de nouvelles questions à la théorie de la localisation des familles en milieu urbain. Cette théorie, dominée par des modèles comme celui d'ALONSO (1964), postule, un peu dans le même esprit que les théories sur la stratification sociale, que le premier pourvoyeur (le mari) considère comme fixe la localisation de son emploi et décide d'une localisation résidentielle permettant d'atteindre la

5. Il s'agit ici du phénomène dit de «gentrification», expression que l'Office québécois de la langue française suggère de traduire par «élitisation». Ce phénomène prend de multiples formes dont plusieurs sont reliées au double revenu familial. Voir: ROSE, et SMITH et WILLIAMS.

plus grande « utilité », alors que l'épouse considère plutôt sa localisation résidentielle comme fixe et tente de choisir un emploi dont la localisation aura aussi le meilleur effet possible sur l'utilité du ménage. En introduisant des considérations de budget, de taille des ménages, de congestion et de concentration des emplois au centre-ville, cette théorie fournissait une explication à des phénomènes empiriques fortement présents dans les villes nord-américaines, tels un gradient positif des revenus des ménages du centre vers la périphérie, et des déplacements vers les lieux d'emploi plus courts pour les femmes que pour les hommes.

Cette façon tout à fait néo-classique de théoriser sur la ville a été sévèrement critiquée depuis quelques années. Par exemple, MARKUSEN note (p. 23) que la maximisation de l'utilité en fonction uniquement de la distance vers les lieux d'emploi et de l'espace consommé par le ménage fait bien peu de cas : 1. des « facteurs de production » nécessaires à la reproduction de la force de travail, tels les temps de déplacement vers les écoles, les soins de santé, les lieux d'approvisionnement et de loisir ; et 2. des conflits possibles entre les membres du ménage, particulièrement entre les conjoints lorsque les deux occupent un emploi rémunéré. À ce sujet, l'analyse empirique de SHLAY et DIGREGORIO sur la désirabilité des quartiers de résidence montre une corrélation beaucoup plus forte des préférences résidentielles des hommes avec celles des ménagères qu'avec celles des femmes mariées participant à la main-d'œuvre. Par ailleurs, un certain nombre d'études documentent la question des déplacements plus courts des femmes mariées vers les lieux d'emploi. Les données de MADDEN montrent que l'écart entre conjoints dans la longueur du déplacement est plus grand pour les familles à double revenu avec enfants que pour celles sans enfant, ces dernières vivant en général plus près des centre-villes, ce qui corrobore les observations de S. LANGLOIS sur la présence de deux genres de vie parmi les familles à double revenu, et celles de LONDON *et al.* sur la forte incidence des familles à double revenu parmi les ménages de classe moyenne qui réinvestissent les quartiers populaires centraux. Enfin, SINGELL et LILLYDAHL concluent que la sélection du lieu de résidence favorise le mari lorsqu'elle est mesurée en temps de déplacement vers le lieu d'emploi, mais que l'avantage est graduellement éliminé avec le rétrécissement de l'écart entre les revenus des conjoints, ce qui appuie la conclusion de HANSON et JOHNSTON à l'effet que les modalités de participation des femmes à la main-d'œuvre affectent plus leur distance de déplacement vers les lieux d'emploi que leur double rôle comme ménagères et travailleuses rémunérées.

Ces recherches, prises dans leur ensemble, complexifient l'image de la ville que nous renvoyaient l'analyse des aires sociales et l'écologie factorielle. Le genre de vie axé sur le foyer prédomine encore en banlieue tandis que les petits ménages, souvent non familiaux, occupent les quartiers centraux en plus grand nombre. Toutefois, le double revenu se superpose maintenant à ce *pattern* pour modifier le processus de substitution entre le besoin d'accès au centre et le besoin

d'espace qui accompagnait le cycle de vie familial. Dès lors, on peut faire l'hypothèse que le double revenu ne joue pas le même rôle au centre qu'en banlieue, et penser que les quartiers centraux, milieux supposés propices au redressement des rapports de pouvoir entre hommes et femmes, pourraient présenter une asymétrie occupationnelle moindre.

C) *Un indice d'asymétrie occupationnelle*

En vue de répondre aux questions soulevées jusqu'ici, nous avons mis au point une procédure simple permettant d'analyser les variations spatiales et temporelles de l'asymétrie occupationnelle au sein des familles à double revenu. Cette procédure fait appel à une catégorisation occupationnelle qui repose sur des arguments analogues à ceux de HUNTER et MANLEY.⁶ Sept catégories d'occupation sont distinguées et rangées en ordre décroissant :

7. *cadres de direction*, dont le pouvoir décisionnel est grand ;
6. *professionnels*, qui ont le pouvoir que leur confère leur savoir ;
5. *contremaîtres et surveillants*, dont l'autorité dans la chaîne décisionnelle est souvent plus grande que celle des professionnels ;
4. *employés spécialisés et techniciens*, qui exécutent des tâches dont le contenu informationnel est assez élevé ;
3. *ouvriers qualifiés*, qui possèdent un savoir-faire particulier et qui se sont souvent organisés sur la base de ce savoir-faire ;
2. *employés non spécialisés*, dont les tâches ont un contenu informationnel faible ;
1. *ouvriers déqualifiés* par l'automatisation des tâches ou en raison d'un manque de formation.

L'asymétrie occupationnelle entre les conjoints est définie empiriquement comme l'écart, dans une population de familles à double revenu, entre le rang occupationnel moyen des époux et celui des épouses. Pour calculer cet écart moyen, les occupations des épouses sont ventilées selon celles des époux dans les tableaux croisés. (Tableaux 1 et 2.) Des rangs de 7 à 1 sont attribués aux catégories dans l'ordre ci-haut. L'asymétrie est ensuite obtenue pour une catégorie donnée d'occupation en calculant d'abord la moyenne (pondérée par les effectifs) du rang des maris dont l'épouse est dans cette catégorie d'occupation et en soustrayant de celle-ci la moyenne du rang des épouses dont le mari est

6. Cette catégorisation est élaborée de façon plus détaillée dans VILLENEUVE et ROSE, 1986. Elle ne comporte que sept catégories car elle a été conçue pour étudier simultanément, à l'aide de croisements multiples, les occupations et les secteurs d'activité économique selon le sexe dans chacune des trente-deux zones qui forment un des découpages de l'espace montréalais élaborés par les chercheurs d'I.N.R.S.-Urbanisation et utilisés dans notre recherche.

TABLEAU 1

Familles à double revenu, selon l'occupation des conjoints,
agglomération de Montréal, 1971. *

OCCUPATION DES ÉPOUX	OCCUPATION DES ÉPOUSES							TOTAL N	RANG MOYEN	ASYMÉTRIE
	7	6	5	4	3	2	1			
7. Cadres	420	1 380	465	2 155	60	1 315	155	5 950	4.22	0.93
6. Professionnels	330	6 180	895	7 755	210	4 635	510	20 515	4.16	0.43
5. Contremaîtres	240	1 895	2 040	6 250	420	6 565	1 705	19 115	3.37	0.58
4. Employés spécialisés	200	2 355	900	7 740	645	6 015	1 745	19 600	3.40	0.57
3. Ouvriers qualifiés	90	1 705	880	5 630	1 360	7 785	5 315	22 765	2.76	0.04
2. Employés non spécialisés	130	2 100	1 430	7 470	1 280	12 350	5 965	30 725	2.77	0.58
1. Ouvriers déqualifiés	45	905	625	2 890	1 035	5 335	5 700	16 535	2.41	0.11
TOTAL: N	1 455	16 520	7 235	39 890	5 010	44 000	21 095	135 205	3.17	0.42
%	1.08	12.22	5.35	29.50	3.71	32.54	15.60	100.00		
RANG MOYEN	5.15	4.59	3.95	3.97	2.80	3.35	2.52	3.59		

SOURCE: Statistique Canada, compilation spéciale.

* Le nombre de familles à double revenu est sous-estimé dans ce tableau, qui ne contient que celles dont les occupations des deux conjoints ont pu être identifiées au moment du recensement.

TABLEAU 2

Familles à double revenu, selon l'occupation des conjoints,
agglomération de Montréal, 1981.*

OCCUPATION DES ÉPOUX	OCCUPATION DES ÉPOUSES							TOTAL N	RANG MOYEN	ASYMÉTRIE
	7	6	5	4	3	2	1			
7. Cadres	2 105	5 150	1 845	10 190	350	7 005	800	27 445	4.06	0.79
6. Professionnels	2 000	14 210	1 975	15 310	420	8 210	835	42 960	4.40	0.49
5. Contremaîtres	1 260	3 490	3 965	13 160	655	12 470	3 435	38 435	3.45	0.74
4. Employés spécialisés	1 325	4 515	2 105	15 840	920	12 385	3 375	40 465	3.49	0.58
3. Ouvriers qualifiés	835	3 340	1 940	13 595	1 960	16 605	9 775	48 050	2.89	0.21
2. Employés non spécialisés	980	3 505	2 580	15 655	1 585	23 355	9 705	57 365	2.87	0.62
1. Ouvriers déqualifiés	395	1 660	1 145	7 590	1 290	11 150	10 565	33 798	2.53	0.08
TOTAL: N	8 900	35 870	15 555	91 340	7 180	91 180	38 490	288 515	3.34	0.46
%	3.08	12.43	5.39	31.66	2.49	31.60	13.34	100.00		
RANG MOYEN	4.85	4.89	4.19	4.07	3.10	3.49	2.61	3.80		

SOURCE: Statistique Canada, compilation spéciale.

* Le nombre de familles à double revenu est sous-estimé dans ce tableau, qui ne contient que celles dont les occupations des deux conjoints ont pu être identifiées au moment du recensement.

aussi dans cette catégorie. Ainsi, en 1971, les maris d'épouses cadres, dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal, avaient un rang occupationnel moyen de 5.15, tandis que le rang moyen des épouses de maris cadres était de 4.22, soit une asymétrie chez les cadres de 0.93.

Les valeurs prises par cette mesure d'asymétrie dans l'agrégat dépendent entièrement des rangs assignés aux catégories. Ici, le rangement utilisé traduit un ordre qui s'apparente aux propriétés des occupations discutées plus haut, soit les dimensions d'autorité, de complexité cognitive et de routinisation. Cette approche met plus l'accent sur le pouvoir associé aux occupations que sur leur statut et leur prestige. Ainsi, les ouvriers qualifiés reçoivent un rang supérieur aux employés non spécialisés, ce qui ne serait probablement pas le cas dans une étude de prestige occupationnel. Ce choix a pour effet d'influencer fortement les valeurs de l'indice. Par exemple, la faible asymétrie chez les ouvriers qualifiés provient en grande partie du fait que le nombre d'épouses d'ouvriers qualifiés qui sont des employées spécialisées excède de beaucoup le nombre d'épouses d'employés spécialisés qui sont des ouvrières qualifiées.

L'indice a pour seule fonction de synthétiser l'information contenue dans des matrices asymétriques, tels les tableaux 1 et 2. Comme plusieurs indices synthétiques, il masque en partie les effets des facteurs qui le composent, de telle sorte que deux indices de même valeur peuvent résulter de répartitions fort différentes. L'emploi de la notion de moyenne comporte ce risque: deux distributions montrant des écarts-types très différents peuvent avoir la même moyenne. Ici, cette situation est rare. L'inspection des données originales montre que l'indice situe bien les unes par rapport aux autres les situations d'asymétrie. D'autres façons de calculer l'asymétrie auraient pu être employées, par exemple l'indice de dissimilitude entre les lignes et les colonnes correspondantes des matrices. Cette procédure n'aurait toutefois pas permis d'identifier les cas où le rang des femmes dépasse celui des hommes.⁷

À un niveau plus fondamental, il apparaît que notre mesure d'asymétrie traduit les effets de deux facteurs *a priori* opposés. D'une part, la division sexuelle du travail salarié exerce une pression à la hausse sur l'indice. Or cette division a bien peu changé entre les deux dates, malgré une progression des femmes chez les cadres, à partir d'un niveau très faible en 1971. La ségrégation occupationnelle mesurée par l'indice de dissimilitude, calculé sur les pourcentages marginaux des tableaux 1 et 2, a en fait augmenté légèrement de 28.9 à 31.0 entre 1971 et 1981. D'autre part, la propension à s'unir à un conjoint de sa classe sociale (HILLER et PHILLIBER, 1986: 586) devrait exercer une pression en sens inverse sur l'indice. En l'absence de données sur cette propension et son évolution, les effets de ces deux facteurs ne peuvent toutefois être départagés ici.

7. Pour une mise au point récente à ce sujet, voir: André LANGLOIS.

Nous nous limiterons plutôt à une brève analyse des variations temporelles et spatiales de l'indice à Montréal entre 1971 et 1981.

II. L'ASYMÉTRIE OCCUPATIONNELLE DANS L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

A) *Variations temporelles de l'asymétrie*

Les tableaux 1 et 2 montrent des niveaux occupationnels moyens plus grands chez les époux que chez les épouses, quelle que soit la catégorie d'occupation du conjoint. De plus, l'asymétrie globale augmente légèrement, de 0.42 à 0.46 entre 1971 et 1981. Ceci traduit le fait que le rang occupationnel moyen des époux a augmenté plus considérablement — pendant cette période de forte entrée des femmes mariées dans la main-d'œuvre — que celui des épouses : le premier est passé de 3.59 à 3.80 et le deuxième de 3.17 à 3.34. Rapprochons ces chiffres de ceux calculés sur l'ensemble de la main-d'œuvre métropolitaine, au sein de laquelle le rang moyen des hommes est passé de 3.44 à 3.55 entre les mêmes dates et celui des femmes, de 3.17 à 3.33. (VILLENEUVE et ROSE, 1985.) L'évolution du rang moyen des épouses de familles à double revenu se conforme à celle du rang moyen de l'ensemble des femmes, tandis que chez les hommes, les époux de familles à double revenu ont un rang moyen nettement supérieur à celui de l'ensemble, l'écart ayant même tendance à se creuser entre 1971 et 1981. Ceci appuie l'hypothèse selon laquelle l'entrée massive des femmes mariées dans la main-d'œuvre servirait le plus souvent à fournir un revenu d'appoint aux familles, plutôt que d'être le signe d'un redressement notable de la ségrégation occupationnelle selon le sexe dans la main-d'œuvre rémunérée.

Considérons maintenant les variations d'asymétrie selon les catégories d'occupations. En 1971, l'asymétrie est nettement plus forte chez les cadres et, de façon générale, la plus faible chez les deux catégories d'ouvriers, les deux catégories de cols blancs ainsi que les contremaîtres occupant une position moyenne, mais nettement plus élevée que celle des professionnels. Notons que le rang moyen des épouses d'ouvriers qualifiés et d'employés non spécialisés est pratiquement le même, alors que celui des époux d'ouvrières qualifiées est beaucoup plus faible (2.8) que celui des époux d'employées non spécialisées (3.35), ce *pattern* subsistant en 1981. Ceci peut résulter de quelques facteurs : la très forte sous-représentation des femmes chez les ouvriers qualifiés, leur très forte surreprésentation chez les employés non spécialisés et surtout le fait que 28% (30% en 1981) des maris d'employées non spécialisées appartiennent aux trois catégories supérieures, alors que ceci est le cas pour seulement 14% des maris d'ouvrières qualifiées. Cet écart ne se retrouve pas chez les épouses : 12% des conjointes d'ouvriers qualifiés appartiennent aux trois catégories supérieures, cette proportion étant la même dans le cas des épouses d'employés non

spécialisés. Comment interpréter ces données sinon par les nombreux postes d'employés non spécialisés ouverts aux femmes, dont les salaires prennent alors la forme d'un revenu familial d'appoint ?

Même si l'asymétrie chez les cadres diminue entre 1971 et 1981, pendant laquelle elle augmente chez les professionnels, l'écart entre ces deux groupes d'occupations reste très significatif. Par ailleurs, l'asymétrie augmente considérablement chez les contremaîtres et les ouvriers qualifiés pendant qu'elle se maintient plus ou moins chez les trois autres catégories.

Ces résultats pris dans leur ensemble ne contredisent pas complètement les hypothèses formulées plus haut qui proposaient une interprétation de l'asymétrie occupationnelle au sein des familles à double revenu en termes de rapports de pouvoir. Les catégories d'occupations où le pouvoir est associé à l'autorité manifestent une asymétrie plus élevée que celles où il est associé au savoir ou au savoir-faire. L'écart se referme toutefois pendant la décennie entre l'asymétrie chez les cadres et chez les professionnels.

B) *Variations selon les quartiers*

Afin d'analyser les variations spatiales de l'asymétrie occupationnelle au sein des familles à double revenu, la région métropolitaine de Montréal a été divisée en trente-deux zones. Ce découpage est très exactement le même pour chacun des recensements de 1971 et 1981. Un tableau croisé identique aux tableaux 1 et 2 a été obtenu de Statistique Canada pour chacune des zones aux deux dates, ce qui permet d'aborder la question du lien entre l'asymétrie occupationnelle et la localisation résidentielle des familles à double revenu. L'objectif empirique, à ce stade-ci, reste assez limité. Il s'agit de décrire la répartition dans l'espace montréalais de l'indice d'asymétrie proposé plus haut, et d'étudier son évolution entre les recensements de 1971 et 1981. À cette fin, une série de cartes montrant la répartition de l'indice pour chacune des catégories d'occupation aux deux dates a d'abord été confectionnée. Si, comme on l'a vu plus haut, l'asymétrie de chaque catégorie d'occupation ne varie que modérément pendant la période au niveau de l'ensemble de l'agglomération, l'inspection de ces cartes révèle des variations spatiales assez fortes, et passablement systématiques, entre les quartiers de l'agglomération.

L'asymétrie chez les *cadres* est la plus forte en 1971 dans les quartiers centraux et ceux de la banlieue immédiate, surtout dans la partie Ouest de l'île de Montréal, mais aussi dans Rosemont, Mercier et la section la plus densément peuplée de l'île Jésus. Elle est aussi assez forte dans les banlieues plus lointaines sises au Nord-Ouest et à l'Est. Une seule zone, le Bas-Longueuil, montre une asymétrie négative, c'est-à-dire que les femmes dont les maris sont cadres y

auraient eu un rang occupationnel plus élevé que les époux de femmes cadres.⁸ En 1981, l'étendue des zones centrales de forte asymétrie s'est rétrécie, tandis que la couronne des banlieues éloignées tend à montrer une légère augmentation de l'indice. L'asymétrie est négative dans un seul quartier, Maisonneuve, et le quartier Saint-Michel montre une forte progression. Comment rendre compte de cette évolution? Les résultats de 1971 ne contredisent pas l'hypothèse selon laquelle un écart très grand dans les niveaux d'occupation des conjoints pousse à une localisation résidentielle vers le centre, où se trouvent la très grande majorité des emplois de cadres. (SINGELL et LILLYDAHL, 1986: 120.) Cette hypothèse, dérivée des théories traditionnelles de localisation résidentielle, suppose que la localisation de l'occupation de rang plus élevé aura alors un effet déterminant sur le choix résidentiel. On note toutefois qu'en 1981, l'augmentation de l'asymétrie en banlieue éloignée et sa diminution dans certains quartiers centraux remettent en cause cette hypothèse.

Pour les *professionnels*, la partie Ouest de l'île de Montréal se démarque nettement, en 1971, comme zone de forte asymétrie, alors que toute la moitié Est de l'agglomération présente de faibles indices, six zones ayant même des valeurs négatives. En 1981, le bloc Ouest se démarque encore, mais de façon plus diffuse, toute la partie Est de la rive Sud, sauf le Haut et le Bas-Longueuil, montrant maintenant un indice supérieur à 0.5. Une hypothèse similaire à celle avancée dans le cas des cadres peut être proposée ici. De plus, il est possible de faire appel à la division ethnique et linguistique du travail entre le tertiaire public et le tertiaire privé, typique de Montréal et qui était probablement plus forte en 1971 qu'en 1981. Cette forme de division du travail se répercute dans les rapports entre lieux de résidence et lieux d'emplois. (ROSE et VILLENEUVE, 1986.) Dans le tertiaire privé, dominé par les activités financières et les services aux entreprises, les effectifs professionnels et d'encadrement ont tendance à avoir la partie Ouest du centre-ville comme lieu de travail et la partie Ouest de l'île comme lieu de résidence. Par contre, le tertiaire public, surtout l'administration publique, a tendance à occuper l'autre moitié de l'île. Or la division sexuelle du travail est légèrement moins prononcée à Montréal dans le tertiaire public qu'elle ne l'est dans le tertiaire privé. Ces tendances se répercuteraient-elles au sein des ménages à double revenu?

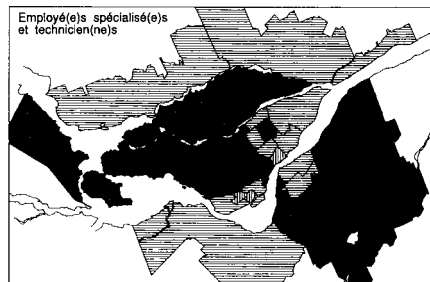
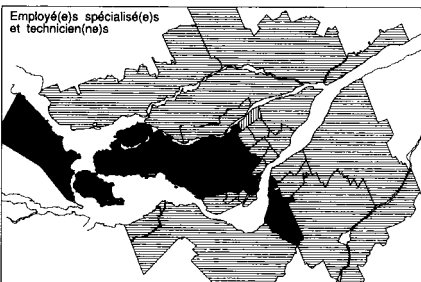
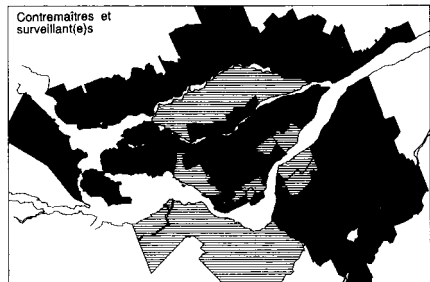
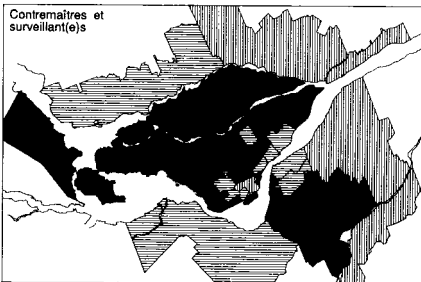
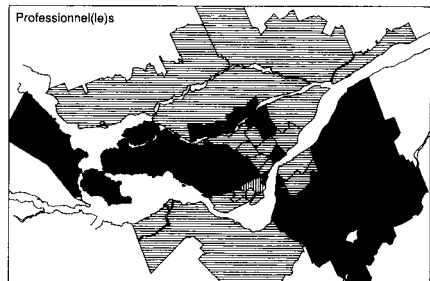
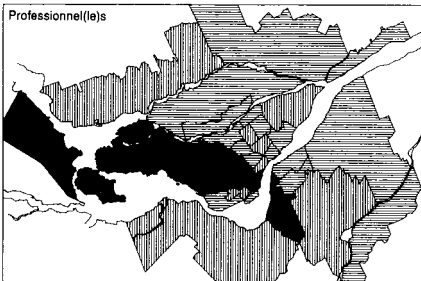
L'asymétrie déjà forte, en 1971, au sein des familles dont au moins un des conjoints est *contremaître* ou *surveillant* augmente en 1981. Ici, la distinction entre les parties Est et Ouest de l'agglomération est moins en cause. On note

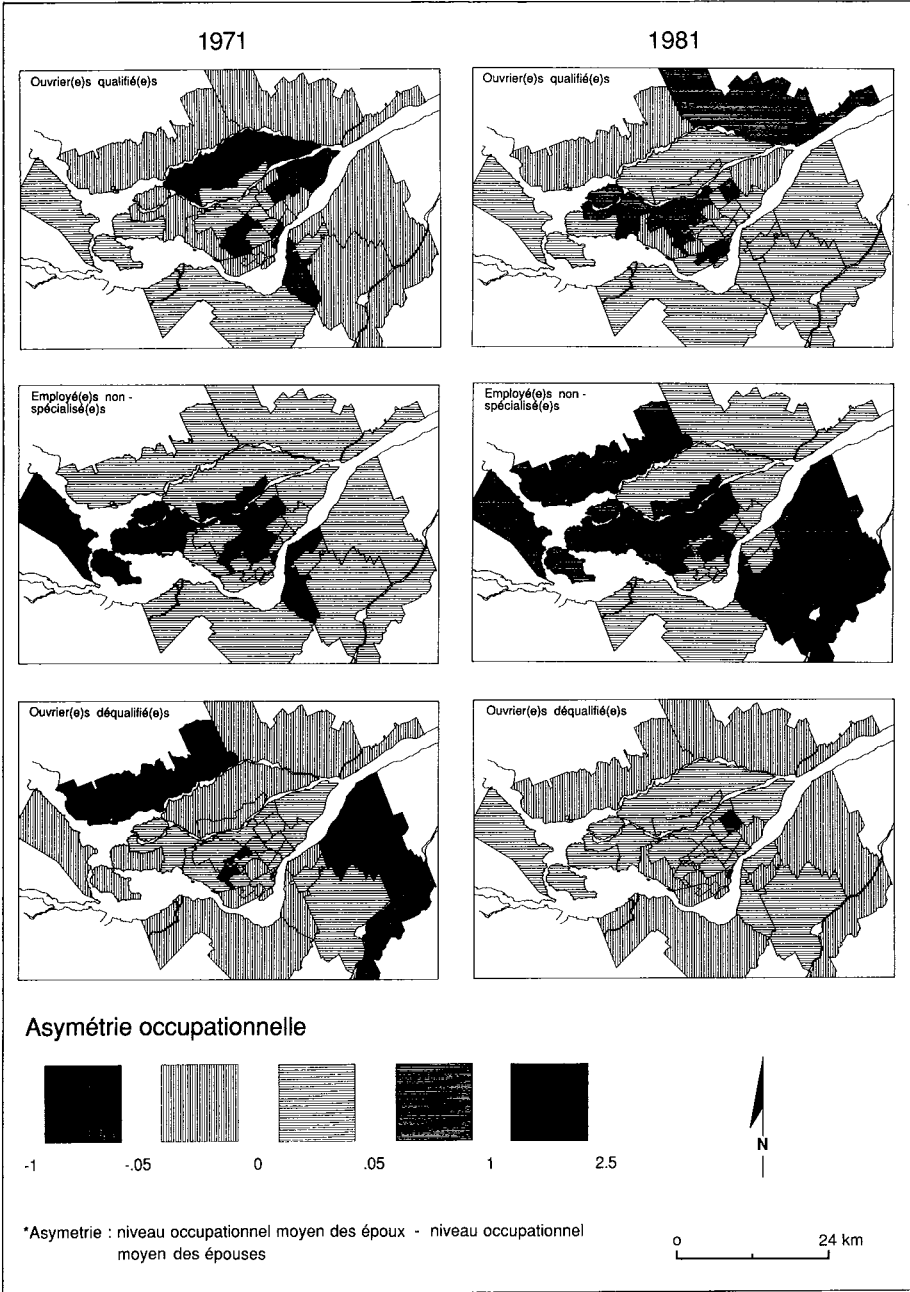
8. Cette zone ne comptait toutefois que dix familles avec épouse cadre. De façon plus générale, les familles à double revenu dont un des conjoints est cadre étant peu nombreuses dans certaines zones en 1971, l'interprétation de cette carte doit être faite avec prudence. Trois zones, Centre-Sud, Maisonneuve et le Haut-Longueuil ont été laissées en blanc, car elles ne comptaient aucune épouse cadre en 1971.

ASYMÉTRIE* OCCUPATIONNELLE DES FAMILLES À DOUBLE REVENU
RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

1971

1981





Sources : Statistique Canada, 1971 et 1981, compilation spéciale

Réalisation: Gilles Viaud

toutefois un effet de diffusion des quartiers centraux vers la couronne des banlieues éloignées entre les deux dates. Il est probablement fort significatif que ce soit chez les familles de cadres et de contremaîtres et surveillants que l'indice d'asymétrie progresse le plus en banlieue. Au vu des valeurs plus élevées de l'indice de ces catégories au niveau de l'ensemble de l'agglomération, on aurait pu penser que l'âge probablement plus élevé de ces familles pouvait rendre compte du phénomène. En effet, les positions d'autorité au sein de la division du travail rémunéré ne s'atteignent que graduellement, et très peu de femmes mariées y parvenaient il y a quelques années. Ce facteur joue sans doute, mais il est relativement incompatible avec l'augmentation de l'asymétrie chez ces familles en banlieues éloignées, où la croissance est due surtout aux jeunes familles avec enfants. Toutefois, le type de données analysées ici n'autorise certes pas à conclure que les familles de cadres et de contremaîtres et surveillants sont les plus patriarcales, même si, avec la catégorie des ouvriers qualifiés, ce sont ces deux catégories d'occupation qui montrent l'incidence du double revenu familial la plus faible.⁹ (Tableau 3.)

La catégorie des *employés spécialisés* et des *techniciens*, même si elle connaît une incidence de familles à double revenu beaucoup plus forte que les professionnels, montre avec eux une certaine similitude de répartition spatiale de l'indice d'asymétrie. Féminisation de l'emploi et tertiarisation des économies métropolitaines sont des processus assez fortement liés. À Montréal, les catégories d'employés spécialisés et d'employés non spécialisés comptent plus de femmes que d'hommes. L'asymétrie occupationnelle des hiérarchies bureaucratiques s'exprime fortement dans la division sexuelle du travail, mais ne met présumément pas en cause de la même façon les cadres et surveillants d'une part, et les professionnels, employés spécialisés et employés non spécialisés d'autre part. Il faudra explorer davantage comment ces rapports se répercutent au sein des familles à double revenu.

La catégorie des *ouvriers qualifiés* présente la plus faible asymétrie, car certaines épouses occupent des fonctions d'employés spécialisés et de professionnels, ce qui exerce une pression à la hausse sur le rang occupationnel moyen de l'ensemble des conjointes d'ouvriers qualifiés. C'est pourquoi plusieurs zones présentent des indices négatifs. Ici également, une certaine tendance à retrouver en périphérie des indices légèrement plus forts en 1981 peut être notée.

9. Pour mesurer cette incidence, nous avons divisé, au niveau de l'ensemble de l'agglomération, le nombre de familles à double revenu dont au moins un des conjoints se trouve dans une catégorie donnée d'occupation par le nombre total de familles de recensement dont la personne repère est dans cette catégorie. L'indice ainsi formé peut excéder 1, car toutes les familles ne se situant pas sur la diagonale principale des tableaux 1 et 2 appartiennent à deux catégories d'occupation. Ces chiffres révèlent l'importance des femmes chez les employés spécialisés et non spécialisés ainsi que chez les ouvriers déqualifiés. Ils traduisent également des comportements assez différents entre catégories.

La catégorie des *employés non spécialisés* présente une asymétrie assez forte au niveau de l'ensemble de l'agglomération, même si, aux deux dates, elle contient le plus grand nombre de familles dont les occupations sont symétriques, c'est-à-dire celles où les deux conjoints font partie de la même catégorie. La répartition géographique des indices d'asymétrie de cette catégorie s'apparente à celle des professionnels et des employés spécialisés, mais avec une moins grande prééminence d'indices forts dans la partie Ouest de l'agglomération. L'augmentation des valeurs de l'indice en banlieue est ici plus claire que dans le cas des ouvriers qualifiés.

Les valeurs de l'indice se rapportant à la catégorie des *ouvriers déqualifiés* sont beaucoup plus faibles que celles de la catégorie précédente. Elles se situent plutôt dans l'ordre de grandeur des valeurs de la catégorie des ouvriers qualifiés. Il faut noter que les épouses sont plus nombreuses que les époux dans cette catégorie, et que les indices sont faibles parce que la grande majorité des conjoints se situent dans la même catégorie ou dans celle des employés non spécialisés. L'asymétrie est négative à plusieurs endroits, aux deux dates, mais ici également on note des valeurs moins faibles vers la périphérie en 1981.

TABLEAU 3

Taux de familles à double revenu, selon la catégorie occupationnelle, agglomération de Montréal, 1971 et 1981.

CATÉGORIE OCCUPATIONNELLE	1971	1981
Cadres28	.66
Professionnels49	.84
Contremaîtres et surveillants36	.69
Employés spécialisés et techniciens82	1.30
Ouvriers qualifiés32	.60
Employés non spécialisés55	1.01
Ouvriers déqualifiés54	.92

Pour tenter de synthétiser l'information contenue dans ces cartes, et surtout de mieux vérifier la tendance apparente à une augmentation de l'asymétrie vers la périphérie entre les deux dates, la variation temporelle de l'indice dans chacune des zones a été mise en rapport avec la distance de la zone au centre-ville. La variation temporelle de l'indice est définie simplement comme la valeur de l'indice en 1981 moins sa valeur en 1971. La distance de chaque zone au centre est mesurée en ligne droite entre le centre de gravité de la population de la zone et le centre des affaires de Montréal. Les corrélations sont presque toutes positives, mais faibles, lorsqu'elles sont calculées pour chaque catégorie d'occupation.

Toutefois, la corrélation est significative au seuil de .01 pour l'ensemble des occupations ($r = 0.66$). Notons qu'il s'agit-là d'un beau cas d'effet inattendu de composition, c'est-à-dire qu'une structure plus simple émerge d'un ensemble de structures plus complexes lorsque les données de base sont agrégées. (BOUDON, 1984.) Ainsi, l'asymétrie occupationnelle, telle que mesurée ici, aurait diminué presque partout dans les quartiers centraux; elle aurait eu un comportement mixte dans les quartiers à distance moyenne (environ dix kilomètres du centre); et elle aurait augmenté dans les dix quartiers situés à plus de quinze kilomètres du centre-ville.

Une interprétation satisfaisante de cette relation demanderait une analyse plus poussée, et menée dans les termes des hypothèses discutées plus haut sur l'accès au logement et sur les conditions de déplacement des familles à double revenu. Il semble toutefois que le degré d'asymétrie occupationnelle au sein de ces familles soit lié, au moins de façon formelle, à l'incidence géographique de ce type de famille. Des corrélations de 0.504 et de 0.615 sont obtenues lorsque la proportion des familles à double revenu, dans l'ensemble des familles de recensement, est mise en relation avec l'indice d'asymétrie en 1971 et 1981, au niveau des trente-deux zones utilisées ici. Les quartiers centraux comptent de moins en moins de ménages familiaux, et parmi ces derniers, de moins en moins de familles à double revenu. Celles qui restent, ou qui reviennent, montrent toutefois une plus faible asymétrie occupationnelle entre les époux.

*
* *

Deux conclusions interreliées se dégagent au terme de cette analyse de l'asymétrie occupationnelle au sein des familles à double revenu à Montréal. La première concerne la variation de l'asymétrie entre les catégories d'occupation: elle tend à être plus grande au sein des occupations fondées sur l'exercice de l'autorité qu'au sein de celles fondées sur le contrôle d'un savoir, cette tendance supportant toutefois des exceptions. La deuxième conclusion concerne le lien empirique établi entre l'augmentation du degré d'asymétrie dans les quartiers et la localisation de ceux-ci: pour l'ensemble des occupations, le degré d'asymétrie a tendance à diminuer dans les quartiers centraux et à augmenter en banlieue, même s'il est encore, de façon générale, plus élevé au centre en fin de période d'observation.

Ces conclusions peuvent être rapprochées de celles de Simon Langlois, sur les deux structures de consommation dans les ménages à double revenu. La première est associée à un genre de vie axé sur le foyer et la famille, où la propriété résidentielle est importante et où la présence des enfants joue un rôle de premier plan, tandis que la deuxième est plutôt caractéristique d'un genre de vie « axé vers l'extérieur », où les déplacements et les loisirs marchands tiennent

une place importante. Dans la mesure où, comme l'ont montré l'analyse des aires sociales et l'écologie factorielle, le premier genre de vie se retrouve surtout en banlieue et le deuxième surtout dans les quartiers plus centraux, notre analyse suggère qu'une asymétrie occupationnelle croissante caractérise de plus en plus le genre de vie de banlieue, probablement parce que la participation à la main-d'œuvre des femmes mariées y joue plus un rôle d'appoint, tandis que cette asymétrie diminue dans les quartiers où un genre de vie axé vers l'extérieur prédomine. En d'autres termes, les épouses dans les familles à double revenu pratiquant un genre de vie axé sur le foyer montreraient en général un niveau occupationnel plus faible, par rapport à celui de leur mari, que dans les familles dont le genre de vie est moins axé sur le foyer. Ce qui diffère toutefois de l'interprétation habituelle rencontrée dans l'analyse des aires sociales, et Langlois le souligne avec raison, c'est que ces deux genres de vie ne peuvent vraiment plus être considérés comme deux étapes du cycle de vie. Au contraire, un nombre croissant de couples à double revenu, souvent sans enfant, s'installent à demeure dans un genre de vie axé vers l'extérieur, ce genre de vie montrant même une propension à se diffuser des quartiers centraux vers certains quartiers de banlieue. Dans ce sens, au moins, la famille patriarcale commence à être remise en question.

Paul VILLENEUVE
Gilles VIAUD

*Département de géographie,
Université Laval.*

RÉFÉRENCES

- ACKER, Joan, « Women and social stratification: A case of intellectual sexism », *American Journal of Sociology*, LXXVIII, 4, 1973 : 936-945.
- ALONSO, William, *Location and Land Use: Towards a General Theory of Land Rent*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1964.
- ALZON, Claude, *La femme potiche et la femme bonniche: pouvoir bourgeois et pouvoir mâle*, Paris, Maspéro, 1979.
- BOUDON, Raymond, *La place du désordre, critique des théories du changement social*, Paris, Presses universitaires de France, 1984.
- BOULET, Jac-André et Laval LAVALLÉE, *L'évolution de la situation économique des femmes*, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1984.
- CURTIS, Richard F., « Household and family in theory on inequality », *American Sociological Review*, LI, 1986 : 168-183.

- FAGNANI, Jeanne, « La durée des trajets quotidiens : un enjeu pour les mères actives », *Économie et statistique*, CLXXXV, février 1986 : 47-55.
- FOORD, Jo et Nicky GREGSON, « Patriarchy: A reconceptualisation », *Antipode*, XVIII, 2, 1986 : 186-211.
- HILLER, Dana V. et William W. PHILLIBER, « Determinants of social class identification for dual-earner couples », *Journal of Marriage and the Family*, XLVIII, 1986 : 583-587.
- HANSON, Susan et Ibipo JOHNSTON, « Gender differences in work-trip length: Explanations and implications », *Urban Geography*, VI, 3, 1985 : 193-219.
- HUNTER, Alfred A. et Michael C. MANLEY, « On the task content of work », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XXIII, 1, 1986 : 47-71.
- LANGLOIS, André, « Un nouveau cadre méthodologique pour l'étude de la ségrégation résidentielle appliqué à Montréal, 1931-1971 », *Le Géographe canadien*, XXIX, 3, 1985 : 194-206.
- LANGLOIS, Simon, « L'impact du double revenu sur la structure des besoins dans les ménages », *Recherches sociographiques*, XXV, 2, 1984 : 211-265.
- LONDON, Bruce *et al.*, « The determinants of gentrification in the United States: A city-level analysis », *Urban Affairs Quarterly*, XXI, 3, 1986 : 369-387.
- MADDEN, Janice Fanning, « Why women work closer to home », *Urban Studies*, XVIII, 2, 1981 : 181-194.
- MARKUSEN, Ann R., « City spatial structure, women's household work, and national urban policy », dans: Catharine R. SIMPSON *et al.* (dir.), *Women and the American City*, Chicago, University of Chicago Press, 1981 : 20-41.
- ROISTACHER, Elizabeth A. et Janet Spratlin YOUNG, « Two-earner families in the housing market », *Policy Studies Journal*, VIII, 2, 1979 : 227-240.
- ROSE, Damaris, « Rethinking gentrification: Beyond the uneven development of marxist urban theory », *Society and Space*, II, 1, 1984 : 47-74.
- ROSE, Damaris et Paul VILLENEUVE, « Y a-t-il des marchés locaux du travail à l'intérieur des régions métropolitaines? », communication présentée au congrès annuel de l'Association canadienne des géographes, Calgary, juin 1986.
- SÉGUIN, Anne-Marie et Paul VILLENEUVE, « Du rapport hommes-femmes au centre de la Haute-Ville de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, XXXI, 83, 1987 : 189-204.
- SHLAY, Anne B. et Denise A. DIGREGORIO, « Same city, different worlds: Examining gender- and work-based differences in perceptions of neighborhood desirability », *Urban Affairs Quarterly*, XXI, 1, 1985 : 66-86.
- SINGELL, Larry D. et Jane H. LILLYDAHL, « An empirical analysis of the commute to work of males and females in two-earner households », *Urban Studies*, XXIII, 2, 1986 : 119-129.
- SMITH, Neil et Peter WILLIAMS (dir.), *Gentrification of the City*, Boston, Allen & Unwin, 1986.
- VANDELAC, Louise *et al.*, *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*, Montréal, Albert Saint-Martin, 1985.
- VILLENEUVE, Paul et Damaris ROSE, « De la place des femmes dans la division spatiale du travail : le cas de Québec entre 1971 et 1981 », dans: Rodolphe De KONINCK et Linda LANDRY (dir.), *Les genres de vie urbains : essais exploratoires*, Québec, Département de géographie, Université Laval, 1986 : 71-92. (« Notes et documents de recherche », 26.)
- VILLENEUVE, Paul et Damaris ROSE, « Technological change and the spatial division of labour by gender in the Montreal Metropolitan Area », communication présentée au colloque annuel de la Commission sur le changement industriel de l'Union géographique internationale, Nimègue (Pays-Bas), août 1985.

VILLENEUVE, Paul et Damaris ROSE, « Gender and the separation between employment and home in Metropolitan Montreal, 1971-1981 », *Urban Geography*, VIII, 1987 (à paraître).

WEKERLE, Gerda R., « A woman's place is in the city », *Antipode*, XVI, 3, 1984 : 11-19.